

Accompagnement individuel

En fonction du plan d'accompagnement validé ensemble, les séances se feront dans un lieu choisi à l'avance et en général de façon individuelle (conditions différentes pour les mineurs).

Les séances n'ont pas de durée définie mais comptez entre 45 mn et 1h30 en fonction de la demande et du travail à réaliser.

Leur nombre sera défini à l'avance.

Il vous sera demandé de réaliser un suivi de votre travail et de votre avancement sur un support de votre choix, ceci pour vous permettre de savoir où vous en êtes mais aussi pour retrouver des informations à des moments de besoins ponctuels.

L'objectif étant que vous deveniez autonome dans votre pratique.